

BAREME DES HONORAIRES

Honoraires sur Ventes (tranches cumulatives)	
Tranches Euros	TTC (TVA à 20%)
De 0 à 15 000 €	1 500,00 €
De 15 000 € à 140 000 €	Tarif tranche précédente + 300 € par tranche de 5 000 € de prix de vente
Au-delà de 140 000 €	Tarif des 2 tranches précédentes + 225 € par tranche de 5 000 € de prix de vente

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur ou de l'acheteur selon le mandat de vente.

Honoraires de Locations d'habitation

Tarif partagé pour moitié entre Bailleur et locataire :

Visite du logement, Constitution du dossier de solvabilité, Rédaction du bail et de l'engagement de caution, état des lieux : **7,5% TTC du loyer annuel Charges comprises par partie (TVA au taux de 20%) plafonné à 13 € TTC/m²** (selon décret du 01/08/2014).

Si état des lieux non réalisé par l'agence, frais d'état des lieux à déduire par partie : **3 € TTC du m²** (selon décret du 01/08/2014)

Tarif exclusivement à la charge du propriétaire :

Frais de mise en location et de négociation : **complément entre 13 € TTC/m² (selon décret du 01/08/2014) et 7,5% TTC du loyer annuel Charges comprises.**

Honoraires de Locations Locaux professionnels ou commerciaux

Frais de publicité, Visite du local avec communication des expertises obligatoires, Négociation, Constitution du dossier de solvabilité, rédaction et signature des actes, état des lieux d'entrée. Remise des clés :

**14% HT/16,8% TTC du loyer annuel charges comprises (TVA à 20%) pour le locataire
300 € HT/360 € TTC à la charge du bailleur (TVA au taux de 20%).**

Honoraires Sur Autres Prestations de Transaction

Prestation	Prix avec TVA au taux de 20%)
Estimation immobilière	100,00 € HT/ 120,00 € TTC A valoir sur les honoraires d'un mandat de vente à venir.
Rédaction d'un bail d'habitation seul	4 € TTC/m ² et par partie <i>selon décret du 01/08/2014</i>
Rédaction d'un bail avec réactualisation du dossier de solvabilité	7 € TTC/m ² et par partie <i>selon décret du 01/08/2014</i>
Etat des lieux seul d'un logement d'habitation	3 € TTC du m ² par partie <i>selon décret du 01/08/2014</i>
Rédaction d'un bail commercial seul	300 € HT/ 360 € TTC par partie
Etat des lieux seul d'un local commercial (intérieur rocade)	160 € HT/ 192 € TTC (à la charge du demandeur)

Honoraire de Gestion Locative

Gestion courante :

Tarif Hors garantie de loyer <i>pour un lot confié à l'agence</i>	5 % HT/ 6% TTC de toutes les sommes encaissées par l'agence ou mentionnées au mandat (TVA au taux de 20%)
Tarif Hors garantie de loyer <i>pour plusieurs lots confiés</i>	Tarif Dégressif – Nous consulter – Etude gratuite
Garanties de loyers impayés	2,5% TTC de toutes les sommes encaissées par l'agence ou mentionnées au mandat
Tarif sur travaux	1,7% HT/2,04% TTC du montant des travaux TTC (TVA au taux de 20%)
Frais administratifs	Tarif forfaitaire 35 € HT/42 € TTC par an et par propriétaire (TVA au taux de 20%)

Honoraire de Syndic

Gestion courante :

Les honoraires ci-dessous seront à la charge du syndicat des copropriétaires.

- a) Pour les copropriétés > 10 lots principaux
 - 100 € HT/ 120 € TTC (TVA au taux de 20%) par lot principal et par an
 - 25 €/HT/30 € TTC (TVA au taux de 20%) par lots secondaire et par an.
- b) Pour les copropriétés < ou = à 10 lots principaux
 - Il sera facturé un minimum forfaitaire de 1300 € HT/ 1560 € TTC (TVA à 20%)

Extrait des Principales prestations secondaires :

(A la charge du syndicat des copropriétaires)

VACATION HORAIRE	HT	TTC avec TVA à 20%
Heures Ouvrables (déplacement inclus)		
Gérant ou responsable : 1ère heure	100,00 €	120,00 €
Collaborateur, gérant ou responsable à partir de la 2ème heure.	70,00 €	84,00 €
Heures Non Ouvrables (déplacement inclus)		
Gérant ou responsable : 1ère heure	120,00 €	134,00 €
Collaborateur, gérant ou responsable à partir de la 2ème heure.	84,00 €	100,80 €
Secrétariat	35,00 €	42,00 €